

214 AV. DU PRÉSIDENT WILSON
SAINT-DENIS | 93



rêver,
créer,
ériger

CATALOGUE DE PERSONNALISATION ET D'OPTIONS

SOMMAIRE

1 - INFORMATION IMPORTANTES	3
2 - LES PRESTATIONS TECHNIQUES OU ENTRAINANT DES MODIFICATIONS DE PLAN	5
A – LES EQUIPEMENTS / LE PLAN	6
A1 Création de placard supplémentaire	6
A2 Modification de cloison	6
A3 Modifications de porte de distribution intérieures	6
B – VERRIERES	7
C – LA PLOMBERIE	8
C1 Salle de bain et salle d'eau	8
C3 WC coffre cache tuyau	8
C4 Robinet extérieur	9
D - MODIFICATION ÉLECTRIQUE	10
D1 Prises	10
3 - LES PRESTATIONS DÉCORATIVES	11
E - REVÊTEMENTS DE SOLS	12
E1 Le parquet	12
F - REVÊTEMENTS MURAUX	12
F1 Les faïences Salle de Bains – Salle D'Eau et WC séparés	12
G – PLACARDS	12
G1 Remplacement Façade Placard Par Façade Miroir	12
G2 Colonne d'étagères et tiroirs	13
Formulaire à compléter	13

I. INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce catalogue présente les prestations tant techniques que décoratives qui vous sont proposées ainsi que leur montant.

Les prix indiqués sont valables pour les logements dans leur configuration initiale (plans de vente).

Les prestations décrites au sein de la notice descriptive de vente s'appliquent sur la version initiale des plans de vente et non sur les éventuelles conséquences des modifications de plans.

Toute demande de **Travaux Modificatifs Acquéreurs TMA**, devra être adressée, À L'AIDE DU FORMULAIRE EN DERNIÈRE PAGE, par lettre recommandée avec accusé de réception à :

SAS SAINT DENIS WILSON
A l'attention de Madame Nadia BADER
121 avenue de Malakoff 75116 PARIS

Ce formulaire devra être accompagné d'un chèque d'un montant forfaitaire de **200,00 €uros** représentant les frais d'études et de dossier, à l'ordre de la **SAS SAINT DENIS WILSON**. Ce chèque ne sera encaissé qu'après signature de votre acte authentique de vente.

Pour toute nouvelle demande, un montant forfaitaire de **200,00 €uros** sera facturé, venant s'ajouter aux frais de dossier de la demande précédente.

Afin d'être prise en compte, votre demande devra nous parvenir impérativement avant les dates suivantes :

- Concernant les options techniques (modification de cloisons, modifications électriques, modifications plomberie) :
 - **Au Plus Tard Le 28 Février 2025**
Pour tous les appartements du rez-de-chaussée (RDC) au 3ème étage
 - **Au Plus Tard Le 30 Avril 2025**
Pour tous les appartements du 4ème au 9ème étage
- Concernant les options décoratives : au plus tard lors du rendez-vous de choix de prestations

Toutefois, afin de nous donner les moyens de répondre au mieux à vos demandes, nous vous invitons à nous les transmettre dès à présent.

TOUTE DEMANDE SORTANT DU CADRE DU PRÉSENT CATALOGUE, OU ÉTANT NON RÉALISABLE POUR DES RAISONS TECHNIQUES, OU NOUS ÉTANT ADRESSÉE AU-DELÀ DE LA DATE LIMITE, NE POURRA ÊTRE TRAITÉE.

LA SUPPRESSION DE MATÉRIEL OU DE MATÉRIAUX NE POURRA ENTRAÎNER DE MOINS-VALUE.

Votre résidence répondra à la Réglementation Environnementale RE 2020, et aux normes NF HABITAT HQE, et à ce titre nous vous informons que certaines demandes d'options technique et de modification de plan pourront faire l'objet d'une validation ou d'un refus par le Bureau d'Études missionné par la SAS.

Après validation par l'architecte si nécessaire, un devis sera établi et vous sera transmis pour approbation. Vous disposerez alors **d'un délai de 15 jours pour le valider et le renvoyer accompagné d'un chèque d'acompte.**

Modalités de règlement du devis :

- **50 % du montant du devis seront à régler par chèque au moment de la commande (y compris les frais de dossiers)**
- **Les 50 % restants au moment de l'appel de fonds « achèvement des travaux ».**

Le nouveau plan de vente modifié incluant les travaux modificatifs vous sera adressé pour validation. Si nécessaire, vous signerez un contrat de travaux modificatifs acquéreur dérogatoire.

Le paiement correspondant aux options commandées est un paiement distinct du règlement du prix de vente de l'appartement. Il ne peut être inclus dans le prix.

Les "OPTIONS" proposées dans ce catalogue bénéficient des mêmes garanties que celles afférentes aux prestations contractuelles.

Les demandes de **Travaux Modificatifs Acquéreurs TMA**, ne pourront être validées en exécution sur le chantier, qu'à compter de la signature de votre acte de vente en l'état futur d'achèvement.

Nous vous précisons que le plan qui sera annexé à votre acte authentique de vente restera le plan initial. Vos travaux modificatifs constituant un acte sous seing privé.

Toutes demandes de travaux modificatifs Acquéreurs TMA (cloisonnement, électricité ou plomberie) seront soumises à L'Architecte et au Bureau de Contrôle, afin de valider la faisabilité technique ainsi que le respect des réglementations en vigueur.

Nous attirons votre attention sur le fait que, compte tenu du contexte actuel sur les commandes et l'approvisionnement des matériaux, les délais sont susceptibles d'être prorogés dans la réalisation des travaux de TMA tout au long de la construction de votre résidence.

II. LES PRESTATIONS TECHNIQUES OU ENTRAINANT DES MODIFICATIONS DE PLANS

Date limite de commande :

➤ **Au Plus Tard Le 28 Février 2025**

Pour tous les appartements du rez-de-chaussée (RDC) au 3ème étage

➤ **Au Plus Tard Le 31 Avril 2025**

Pour tous les appartements du 4ème au 9ème étage

LES DEMANDES ENTRAÎNANT DES MODIFICATIONS DU PLAN DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE ET ÊTRE VALIDÉES PAR LES INTERVENANTS CONCERNÉS.

Toute création de pièce supplémentaire, toute inversion de pièces ou changement de destination d'une pièce pourra être refusée par le maître d'ouvrage sans que ce dernier n'ait à en justifier la raison.

(Exemple : création d'une chambre supplémentaire, fermeture de la cuisine, création d'une lingerie, d'un WC séparé, d'un cellier, ...)

En cas d'acceptation préalable par le maître d'ouvrage, la demande fera l'objet d'une étude spécifique : faisabilité technique, études et validations des intervenants techniques notamment pour les gaines et la VMC, mise à jour de l'étude thermique et création éventuelle de corps de chauffe, mise à jour des implantations électriques (à concurrence des quantités contractuelles), mise à jour des plans d'exécution, ...

Un devis sera alors établi sur une base forfaitaire.

Les tableaux électriques ÉTEL ne pourront en aucun cas être déplacés.

Plans Évolutifs :

Conformément à la réglementation en vigueur,

Si votre plan porte la mention

PMR	EVOLUTIF
----------------	----------

 ou :

PMR	EVOLUTIF
-----	----------

Cela signifie que vous pouvez, par des travaux simples, garantir l'accessibilité PMR ultérieure de l'unité de vie. Toute demande de TMA ne nécessitera pas de « contrat dérogatoire PMR ». Par conséquent, aucun plan ni notice de réversibilité « PMR » ne sera nécessaire.

Si votre plan porte la mention

PMR	EVOLUTIF
-----	---------------------

 :

Cela signifie qu'il est accessible « PMR ».

Toute demande de TMA fera l'objet d'un « CONTRAT DÉROGATOIRE PMR ».

Ce contrat comprendra un plan et une notice de réversibilité.

A. LES ÉQUIPEMENTS / LE PLAN

A1. Création de placard supplémentaire :

Création d'un placard, mode d'ouverture et finitions selon notice descriptive contractuelle.

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
A1-1	Création d'une tête de cloison toute hauteur de 7 cm d'épaisseur et de 65 cm de largeur sur le côté du placard si nécessaire (et toutes finitions)	Forfait	280,00 €
A1-2	Création, fourniture et pose de façade de placard y compris socle (cf. notice descriptive)	ml	540,00 €
A1-3	Fourniture et pose d'équipements (cf. notice descriptive)	ml	205,00 €

A2. Modification de cloison :

Ces modifications comprennent la création ou la suppression de cloisons et toute incidence (plinthes, peinture, etc...), les déplacements électriques et de radiateurs si nécessaire.

Les revêtements de sols de chaque pièce restent conformes aux prestations de base, c'est-à-dire selon plan de vente initial sauf demande de l'acquéreur, d'options décoratives complémentaires.

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
A2-1	Suppression d'une cloison et adaptation du plan électrique	Forfait	185,00 €
A2-2	Suppression d'une porte de distribution de 80 cm (ouverture à la française) et remplissage par de la cloison	Forfait	100,00 €
A2-3	Création d'une cloison toute hauteur de 7 cm d'épaisseur et adaptation du plan électrique	ml	325,00 €

A3. Modifications de portes de distribution intérieures :

NB : les contre-cloisons d'une porte à galandage ne peuvent accueillir aucun équipement électrique ni supporter de charge ultérieure (cadre, élément de cuisine...).

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
A3-1	Création d'une porte de distribution de 80 cm de passage (ouverture à la française) cf. notice descriptive et toutes incidences électriques	Forfait	680,00 €
A3-2	Remplacement d'une porte de distribution intérieure de 80 ou 90 cm (ouvrant à la française) par une porte coulissante en applique, panneau isoplane lisse, finition blanche :	Forfait	1 410,00 €
A3-3	Largeur 80 cm (selon faisabilité) Largeur 90 cm (selon faisabilité)	Forfait	1 670,00 €
A3-4	Remplacement d'une porte de distribution intérieure de 80 ou 90 cm (ouvrant à la française) par une porte coulissante à galandage panneau isoplane lisse, finition blanche, y compris la création de double cloison de 10cm * :	Forfait	2 350,00 €
A3-5	Largeur 80 cm (selon faisabilité) Largeur 90 cm (selon faisabilité)	Forfait	2 500,00 €
* les contre-cloisons d'une porte à galandage ne peuvent accueillir aucun équipement électrique, ni radiateur, ni supporter de charge ultérieure (cadre, élément de cuisine...).			

B. VERRIÈRES

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
	Installation d'une verrière « Atelier » en aluminium sur cloison d'épaisseur 7 ou 10 cm (selon contraintes) et hauteur 1.130 mm partition vitrée = montant 26 mm modèle de chez SOGAL réf. Dockland 3 coloris disponibles montant alu laqué : noir mat, blanc ou gris anthracite		
B1-1	Longueur jusqu'à 915,00 mm	Forfait	3 500,00 €
B1-2	Longueur entre 916,00 mm à 1.210,00 mm	Forfait	4 000,00 €
B1-3	Longueur entre 1.211,00 mm à 1.505,00 mm	Forfait	4 500,00 €
B1-4	Longueur entre 1.506,00 à 1.800,00 mm	Forfait	5 000,00 €

C. LA PLOMBERIE

C1. Salle d'eau et salle de bain :

Les prestations C1-1 et C1-2 comprennent le remplacement d'une baignoire par un receveur de douche, incluses toutes les incidences concernant la plomberie et les revêtements de sol et de mur dans le respect de la notice descriptive contractuelle, sauf la création d'une paillasse si nécessaire.

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
REPLACEMENT D'UNE BAIGNOIRE PAR UN RECEVEUR DE DOUCHE			
C1-1	Remplacement de la baignoire par un receveur de douche 90 x 90 cm (suivant plan) - référence cf. notice descriptive avec pare-douche (paroi fixe, paroi pivotante ou coulissante selon configuration) de chez ROTHALUX	Forfait	2 400,00 €
C1-2	Remplacement de la baignoire par un receveur de douche 90 x 120 cm (suivant plan) - référence cf. notice descriptive avec pare-douche (paroi fixe, paroi pivotante ou coulissante selon configuration)	Forfait	2 500,00 €

REPLACEMENT D'UN RECEVEUR DE DOUCHE PAR UNE BAIGNOIRE			
C1-3	Remplacement du receveur de douche par une baignoire cf. notice descriptive	Forfait	550,00 €
C1-4	Fourniture et pose d'un pare-bains de chez Rothalux	Forfait	635,00 €

PAILLASSE			
C1-5	Création de paillasse + faïence au bord d'un receveur de douche ou d'une baignoire (suivant plan)	Forfait	585,00 €

MEUBLE VASQUE			
C1-6	Remplacement d'un meuble vasque simple 80 cm par un meuble vasque double 120 cm y compris mitigeurs suivant notice descriptive (suivant possibilité)	Forfait	1 280,00 €

C2. Coffre cache tuyau – Lave-mains :

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
COFFRE CACHE TUYAU			
C2-1	Création d'un coffre cache-tuyau carrelé dans le WC, la salle de bain ou dans la salle d'eau : carrelage selon gamme sélectionnée.	ml	265,00 €
LAVE- MAINS			
C2-2	Création d'une arrivée EF (Eau Froide) et EC (Eau Chaude) y compris installation d'un lave-mains dans le WC séparé	Forfait	1 385,00 €

C3. Emplacement machine à laver complémentaire :

Cette prestation comprend la création d'un robinet d'arrivée d'eau froide pour raccordement d'une machine à laver, la création d'un raccordement par siphon sur le réseau eaux usées du logement, la création d'une prise de courant spécialisée, la dérivation de câble électrique, la modification du tableau de protection.

Cette modification ne permet pas de supprimer l'emplacement d'origine de la machine à laver.

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
C3-1	Création des attentes (électriques et plomberie) pour machine lave-linge (LL) supplémentaire	Unité	650,00 €

C4. Robinet extérieur :

CRÉATION D'UN ROBINET EXTÉRIEUR DE PUISAGE			
C4-1	Création, fourniture et pose d'un robinet extérieur de puisage et toutes incidences	Forfait	495,00 €

D. MODIFICATION ÉLECTRIQUE

D1. Prises :

NB : aucune prise de courant ne pourra être déplacée. Seules des créations pourront être demandées.

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
D1-1	Création d'une prise de courant 16A+T	Unité	255,00 €
D1-2	Création d'une prise de courant spécialisée 20A+T pour les équipements ménagers (ex : sèche-linge)	Unité	410,00 €
D1-3	Création d'une prise type RJ45	Unité	360,00 €
D1-4	Création d'une prise de courant 16A+T commandée par un interrupteur simple allumage	Unité	385,00 €
D1-5	Création d'une prise de courant 16A+T commandée par un interrupteur va et vient	Unité	485,00 €
D1-6	Création d'une sortie de fils en applique ou plafonnier commandée par un interrupteur simple allumage	Unité	350,00 €
D1-7	Création d'une sortie de fils en applique ou plafonnier commandée par un interrupteur va-et-vient	Unité	450,00 €
D1-8	Remplacement d'un interrupteur simple allumage par un interrupteur va-et-vient	Unité	290,00 €
D1-9	Création 1 prise de courant 16A+T simple étanche en extérieur	Unité	395,00 €
D1-10	Prise en compte d'un schéma technique de votre cuisiniste, à concurrence des équipements et des quantités contractuelles de la notice descriptive et sous réserve des tolérances d'exécution. (Ne seront pas pris en compte les demandes d'ilot central) Les évacuations couplées des éviers et lave-vaisselle devront rester raccordées à leur gaine d'origine. Tout équipement supplémentaire fera l'objet d'un devis (plomberie, électricité...).	Forfait	685,00 €

III. LES PRESTATIONS DECORATIVES

Date limite de commande :

LE JOUR DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE CHOIX

Ces prestations vous seront présentées lors du rendez-vous de choix.

E. REVÊTEMENTS DE SOLS

E1. Le parquet :

Cette prestation comprend :

- La suppression du parquet massif et des plinthes prévus dans la notice descriptive, la fourniture et pose du nouveau revêtement posé ci-dessous. Les plinthes seront conformes à la notice descriptive

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
E1-1	Remplacement du parquet massif prévu dans la notice descriptive par du parquet contrecollé Tradidéco 70 mm de chez CFP (Compagnie Française de Parquet) ou équivalent	m ²	95,00 €
E1-2	Remplacement du parquet massif prévu dans la notice descriptive par du parquet massif Monolame 100 mm de chez CFP (Compagnie Française de Parquet) ou équivalent	m ²	90,00 €

F. REVÊTEMENTS MURAUX

F1. Les faïences Salle de Bains – Salle D’Eau et WC séparés :

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
F1-1	Complément de faïence toute hauteur pour les salles de bains	Forfait	580,00 €
F1-2	Complément de faïence toute hauteur pour les salles d’eau	Forfait	475,00 €
F1-7	Fourniture et pose de faïence tous murs à hauteur de 1,20 m dans les WC séparés	Forfait	585,00 €

G. PLACARDS

G1. Remplacement Façade Placard Par Façade Miroir :

Cette prestation comprend :

- La fourniture et pose de façade de placard miroir argent (sur la totalité du placard) en remplacement du revêtement contractuel. Cette option est proposée pour les placards de + de 1,00 m.

Réf	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
G1-1	Remplacement total de la façade de placard dito notice descriptive par une façade miroir argent de chez SIFISA ou SOGAL	Forfait	600,00 €
	Placard dimension entre 1,00 et 1,20 m		750,00 €
	Placard dimension > 1,50 m		1 000,00 €

G2. Colonne d'étagères et tiroirs :

Cette prestation comprend :

- La fourniture et pose d'une colonne d'étagères seule ou avec tiroirs en mélaminé blanc pour les placards, à partir de + 1,20 m.

Réf.	PRESTATIONS	Unité	Prix € TTC
G2-1	La colonne d'étagères (4 tablettes)	Forfait	295,00 €
G2-2	La colonne d'étagères (4 tablettes) + 1 bloc 2 tiroirs	Forfait	455,00 €

DEMANDE D'ÉTUDE ET DE DEVIS POUR TRAVAUX MODIFICATIFS ACQUÉREUR (TMA)

(Conformément à la Procédure relative aux Travaux Modificatifs
Acquéreur précisée dans votre Contrat de Réservation)

Acquéreur(s)	N° Appartement

	Téléphone	Adresse @
Madame		
Monsieur		

N°	Localisation	Descriptif
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		

Frais de dossier : **200,00 Euros** par chèque à l'ordre de la **SAS SAINT DENIS WILSON**

Date de la Demande	Signature Acquéreur



À retourner par courrier recommandé avec accusé réception à :

SAS SAINT DENIS WILSON
A l'attention de Madame Nadia BADER
121 avenue de Malakoff - 75116 PARIS